

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

SOUTIEN À L'INITIATIVE "LES MAIRES À VÉLO"
VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "TIGANA
CONTRE LES MALADIES ORPHELINES".

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. Olivier SERVEL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 38	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence en matière de santé ;

CONSIDÉRANT que pour la troisième année, un groupe d'élus du territoire de la vallée de l'Hérault porte une initiative solidaire en faveur d'un projet associatif d'intérêt général dans le domaine de la santé,

CONSIDÉRANT que cette année l'initiative s'est renforcée par la participation de nouveaux participants, dont quatre maires de la vallée de l'Hérault, deux adjoints au maire et un conseiller municipal, accompagnés par deux bénévoles,

CONSIDÉRANT que cette initiative est conduite en partenariat avec l'Association des maires de l'Hérault (AMF34) qui invite les communes et intercommunalités à la soutenir, avec un départ officiel organisé lors du salon des maires de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que l'initiative prend la forme cette année d'un circuit en vélo de 250 kilomètres sur deux jours avec départ de Béziers le vendredi 29 septembre et arrivée à Castries le samedi 30 septembre 2023 après une étape à Lodève le vendredi soir,

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette initiative en 2023 est d'inciter les collectivités et le public à des dons en faveur de l'association héraultaise « Tigana contre les maladies orphelines, créée par l'ancien footballeur Alain Tigana, et déclarée en préfecture de l'Hérault le 16 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'association est de recueillir des dons pour soutenir la recherche médicale et accompagner les malades et leurs proches,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre en charge une partie des frais d'organisation logistique de cette action solidaire, à savoir les frais d'hébergement des participants à Lodève, l'impression des maillots cyclistes aux couleurs de l'association et les frais kilométriques du véhicule d'accompagnement des cyclistes,
- de verser une aide exceptionnelle de 1 000 euros à l'association « Tigana contre les maladies orphelines ».

Transmission au Représentant de l'État
N° 3352

Publication le 28/11/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/11/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14750-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ